

# Les employés et ouvriers non qualifiés

## Un niveau de vie inférieur d'un quart à la moyenne des salariés

Yves Jauneau, division Études sociales, Insee

**E**n 2007, un salarié sur cinq est employé ou ouvrier non qualifié, soit 5,5 millions de salariés. Des ouvriers non qualifiés de l'industrie aux aides à domicile, l'éventail des métiers exercés par ces salariés est large. Mais les employés et les ouvriers non qualifiés ont en commun le fait d'être plus fréquemment en contrat court, à temps partiel ou en situation de sous-emploi que les autres salariés.

Ces conditions d'emploi moins favorables expliquent une partie de l'écart de revenu salarial annuel (- 44 %) avec la moyenne des salariés. La prise en compte des ressources globales des autres membres du ménage, ainsi que des prélèvements et prestations sociales, réduit cet écart. Au final, un employé ou un ouvrier non qualifié a en moyenne un niveau de vie inférieur de 24 % à celui de l'ensemble des salariés.

13 % des employés et des ouvriers non qualifiés vivent sous le seuil de pauvreté, deux fois plus que la moyenne des salariés. En particulier, un quart des femmes employées ou ouvrières non qualifiées vivant seules ou mères isolées sont pauvres.

Enfin, 14 % des employés ou ouvriers non qualifiés souhaiteraient avoir un autre emploi, en plus ou en remplacement de leur emploi actuel, en premier lieu pour augmenter leurs revenus.

En 2007, on compte 3,6 millions d'employés et 1,9 million d'ouvriers non qualifiés (*définitions*), soit 22 % de l'emploi salarié.

Depuis 1982, la structure par profession de l'emploi non qualifié s'est transformée : l'emploi

non qualifié industriel recule et les emplois de services au domicile se développent. Des emplois dits « féminins » émergent. C'est cette seule évolution structurelle qui explique la féminisation de l'emploi non qualifié au cours des dernières années, alors même que, dans la plupart des professions non qualifiées, la part des femmes a diminué (*encadré*).

### Davantage de contrats courts que pour les autres salariés

En 2007, 23 % des employés et des ouvriers non qualifiés sont employés en contrat court (*définitions*), contre 13 % des employés et des ouvriers qualifiés, et 14 % de l'ensemble des salariés. Un tiers des ouvriers non qualifiés sont en contrat court : l'intérim prédomine pour les ouvriers du secteur industriel, l'apprentissage dans l'artisanat, les contrats à durée déterminée (CDD) pour les ouvriers agricoles. Chez les employés non qualifiés, la part des contrats courts est moins importante (18 %). Les CDD sont cependant répandus chez les serveurs et les autres employés non qualifiés de la restauration et du tourisme, les assistants maternels et les caissiers et autres vendeurs non qualifiés.

### Un employé ou ouvrier non qualifié sur trois travaille à temps partiel

La part du temps partiel est deux fois plus élevée pour les ouvriers et les employés non qualifiés que pour l'ensemble des salariés (*tableau 1*). Le sous-emploi est aussi plus fréquent (*définitions*) : 13 % des employés et des ouvriers non qualifiés travaillent à temps partiel et souhaiteraient travailler plus, contre 6 % de l'ensemble des salariés. En outre, même pour les salariés travaillant à temps complet, la durée hebdomadaire habituelle de travail est plus faible chez les employés et les ouvriers non qualifiés (37,7 heures) que pour l'ensemble des salariés (39,1 heures).

INSEE  
PREMIERE

La surreprésentation du temps partiel et les moindres durées d'emploi sont en partie liées au fait que les employés et les ouvriers non qualifiés sont plus souvent des femmes (62 % contre 49 % de l'ensemble des salariés) ou des jeunes (18 % ont moins de 25 ans, contre 11 %). Mais à âge et genre équivalents, le temps partiel, le sous-emploi ou le fait de travailler un nombre d'heures moins important sont toujours plus marqués chez les employés et les ouvriers non qualifiés. Ces derniers sont également plus souvent sans emploi. En particulier, leur taux de chômage est supérieur à celui des employés et des ouvriers qualifiés. En 2007, 17 % des ouvriers non qualifiés sont au chômage, soit 2,2 fois plus que les ouvriers qualifiés et 5 fois plus que les cadres.

### Des écarts de niveaux de vie moins marqués que les écarts de salaires

En 2006, le revenu salarial annuel moyen (*définitions*) d'un employé ou ouvrier non qualifié est inférieur de 44 % à celui de l'ensemble des salariés (*graphique 1*). Une partie de cet écart tient aux différences de temps de travail (temps partiel, sous-emploi, durées hebdomadaires), l'autre à une plus faible rémunération horaire moyenne. Le niveau de vie moyen (*définitions*) d'un employé ou ouvrier non qualifié est également inférieur à celui de l'ensemble des salariés, mais l'écart est moins marqué (24 %). En 2006, il s'élève à 16 400 euros, contre 21 700 euros pour l'ensemble des salariés. Le niveau de vie moyen des employés non qualifiés

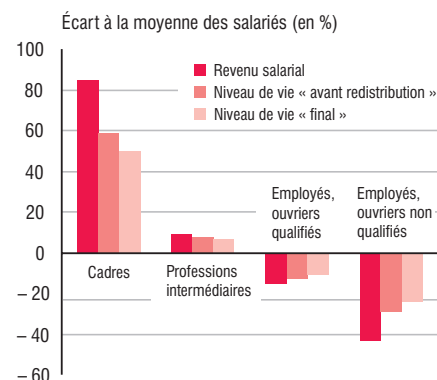
(16 500 euros) est comparable à celui des ouvriers non qualifiés (16 300 euros), alors que les premiers ont un revenu salarial de 13 % inférieur à celui des seconds. Si l'écart entre les employés ou ouvriers non qualifiés et les autres salariés est plus faible pour le niveau de vie « final » que pour le revenu salarial de départ, c'est en partie parce que le calcul du niveau de vie prend en compte les revenus d'activité des autres membres du ménage. En effet, les ouvriers et les employés non qualifiés, ayant de plus faibles revenus d'activité, vivent plus fréquemment que les autres salariés avec une personne disposant de revenus plus élevés. Par ailleurs, la redistribution réduit également les écarts : les ménages peuvent recevoir diverses prestations et minima sociaux et ils payent des impôts directs. Déclarant en moyenne des revenus plus faibles, les employés et ouvriers non qualifiés sont plus fréquemment bénéficiaires de prestations sociales ou de la prime pour l'emploi. En outre, les ménages dans lesquels ils vivent sont plus fréquemment non imposables à l'impôt sur le revenu ou imposables à des taux moindres.

### Un risque de pauvreté plus important, notamment pour les femmes seules

En 2006, 13 % des employés et des ouvriers non qualifiés ayant un emploi au 4<sup>e</sup> trimestre 2006 vivent sous le seuil de pauvreté (*définitions*), contre 6 % des employés et ouvriers qualifiés et 3 % des cadres et des professions intermédiaires (*graphique 2*). Comme pour les autres salariés, le risque de pauvreté est plus

important chez les plus jeunes et ceux en sous-emploi. Le taux de pauvreté est équivalent chez les ouvriers non qualifiés et les employés non qualifiés. Parmi les employés et les ouvriers non qualifiés, les hommes sont un peu plus touchés par la pauvreté que les femmes (14 % contre 13 %, *tableau 2*). Ceci masque des effets de structure importants : 66 % des employées et des ouvrières non qualifiées vivent en couple, et 8 % vivent sous le seuil de pauvreté. En revanche, 25 % des employées et des ouvrières non qualifiées vivant seules (avec ou sans enfant) sont sous ce seuil. Chez les hommes employés ou ouvriers non

#### ① Du revenu salarial au niveau de vie « final »



Lecture : le revenu salarial moyen des employés et des ouvriers non qualifiés est inférieur de 44 % à celui de l'ensemble des salariés. En termes de niveau de vie « avant redistribution », c'est-à-dire en prenant aussi en compte les revenus d'activité et les ressources des autres personnes du ménage (y compris allocations chômage et pensions de retraite), l'écart passe à 29 %. Enfin, en y ajoutant les prestations sociales, les minima sociaux, la prime pour l'emploi et en y déduisant les impôts directs, l'écart passe à 24 % pour le niveau de vie « final » (utilisé comme base de calcul du taux de pauvreté monétaire).

Champ : France métropolitaine, salariés au 4<sup>e</sup> trimestre 2006 âgés de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

#### ① Des durées de travail plus faibles chez les employés et ouvriers non qualifiés

|   | Ensemble des salariés | Cadres | Professions intermédiaires | Employés, ouvriers qualifiés | Employés, ouvriers non qualifiés | dont employés non qualifiés | dont ouvriers non qualifiés |
|---|-----------------------|--------|----------------------------|------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Temps partiel, temps complet (en %)</b>                    |                       |        |                            |                              |                                  |                             |                             |
| Temps complet   | 82                    | 91     | 86                         | 86                           | 68                               | 57                          | 85                          |
| Temps partiel, pas de sous-emploi*                            | 12                    | 7      | 11                         | 10                           | 19                               | 25                          | 8                           |
| Temps partiel, sous-emploi*                                   | 6                     | 2      | 3                          | 4                            | 13                               | 18                          | 7                           |
| Ensemble  | 100                   | 100    | 100                        | 100                          | 100                              | 100                         | 100                         |
| <b>Durée hebdomadaire habituelle de travail** (en heures)</b> |                       |        |                            |                              |                                  |                             |                             |
| Temps complet   | 39,1                  | 43,2   | 38,8                       | 38,0                         | 37,7                             | 38,6                        | 36,6                        |
| Temps partiel, pas de sous-emploi*                            | 24,3                  | 26,2   | 25,6                       | 25,1                         | 22,4                             | 22,4                        | 22,8                        |
| Temps partiel, sous-emploi*                                   | 21,1                  | 20,2   | 20,3                       | 23,0                         | 20,6                             | 20,7                        | 19,8                        |
| Ensemble  | 36,3                  | 41,6   | 36,8                       | 36,1                         | 32,6                             | 31,5                        | 34,5                        |

\* voir *définitions*.

\*\* durée déclarée par les salariés pour une semaine normalement travaillée.

Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi du 1<sup>er</sup> trimestre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.

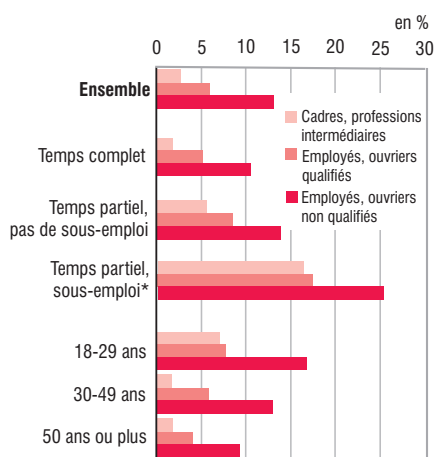
qualifiés, le risque de pauvreté est au contraire maximal pour ceux qui vivent en couple avec une personne sans emploi (29 %).

Parmi les couples de deux employés ou ouvriers non qualifiés en emploi, le taux de

pauvreté est de 9 %, contre 1 % pour les autres couples de salariés de même catégorie sociale (cadres/cadres, etc.). Enfin, parmi les jeunes salariés vivant encore chez leurs parents, le taux de pauvreté est deux fois plus élevé chez les employés et

les ouvriers non qualifiés que chez les autres (13 % contre 5 %). En effet, les parents de ces jeunes employés ou ouvriers non qualifiés sont plus fréquemment ouvriers et employés que ceux des autres jeunes salariés (45 % contre 33 %).

## ② Taux de pauvreté des salariés en 2006



\* voir définitions.

Lecture : parmi les employés et les ouvriers non qualifiés travaillant à temps complet au 4<sup>e</sup> trimestre 2006, 11 % sont pauvres. Champ : France métropolitaine, salariés au 4<sup>e</sup> trimestre 2006 âgés de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

## ② Répartition et taux de pauvreté des salariés selon le type de ménage (en %)

|  | Employés et ouvriers non qualifiés |            |            | Autres salariés |            |            |
|--|------------------------------------|------------|------------|-----------------|------------|------------|
|  | Hommes                             | Femmes     | Total      | Hommes          | Femmes     | Total      |
| <b>Répartition des salariés</b>                      |                                    |            |            |                 |            |            |
| Vit chez ses parents                                 | 26                                 | 8          | 15         | 9               | 6          | 7          |
| Seul, parent de famille monoparentale                | 19                                 | 22         | 20         | 18              | 24         | 21         |
| En couple dont :                                     | 51                                 | 66         | 61         | 71              | 68         | 70         |
| avec un employé ou un ouvrier non qualifié en emploi | 16                                 | 10         | 12         | 14              | 5          | 10         |
| avec une personne ayant un autre type d'emploi       | 18                                 | 56         | 42         | 40              | 63         | 50         |
| avec une personne sans emploi                        | 17                                 | e          | 7          | 17              | e          | 10         |
| Autre  | 4                                  | 4          | 4          | 2               | 2          | 2          |
| <b>Ensemble</b>                                      | <b>100</b>                         | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b>      | <b>100</b> | <b>100</b> |
| <b>Taux de pauvreté</b>                              |                                    |            |            |                 |            |            |
| Vit chez ses parents                                 | 12                                 | 16         | 13         | 4               | 6          | 5          |
| Seul, parent de famille monoparentale                | 16                                 | 25         | 22         | 7               | 7          | 7          |
| En couple dont :                                     | 14                                 | 8          | 10         | 4               | 2          | 3          |
| avec un employé ou un ouvrier non qualifié en emploi | 9                                  | 9          | 9          | 4               | 3          | 4          |
| avec une personne ayant un autre type d'emploi       | 4                                  | 8          | 7          | 1               | 2          | 1          |
| avec une personne sans emploi                        | 29                                 | n.s.       | 29         | 12              | n.s.       | 12         |
| Autre  | n.s.                               | n.s.       | n.s.       | n.s.            | n.s.       | n.s.       |
| <b>Ensemble</b>                                      | <b>14</b>                          | <b>13</b>  | <b>13</b>  | <b>5</b>        | <b>3</b>   | <b>4</b>   |

e : effectifs négligeables ; n.s. : résultats non significatifs.

Champ : France métropolitaine, salariés au 4<sup>e</sup> trimestre 2006 âgés de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

## L'emploi non qualifié : des ouvriers non qualifiés de l'industrie aux aides à domicile

En 2007, on compte 5,5 millions d'employés et d'ouvriers non qualifiés, selon la nomenclature retenue dans cette étude (définitions). La part de l'emploi non qualifié dans l'emploi total est stable depuis le début des années 2000, après une forte remontée au cours des années 1990 liée en partie aux différentes politiques de baisse du coût du travail. Au cours des dernières années, l'emploi non qualifié progresse principalement dans les services à domicile (assistants maternels, personnels de ménage, aides à domicile, etc.), les récentes incitations fiscales ayant stimulé l'emploi dans ce secteur. En 2007, on compte ainsi 1,2 million de salariés employés des services à domicile (22 % de l'emploi non qualifié contre 10 % en 1982).

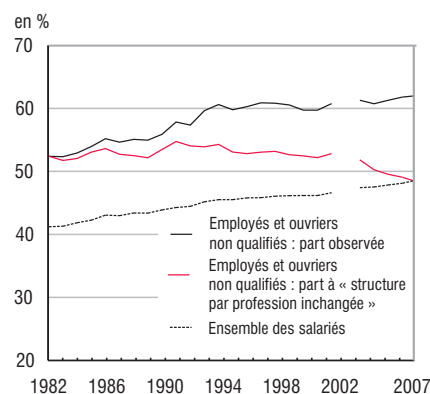
Les ouvriers non qualifiés de type industriel sont de moins en moins nombreux. Au nombre d'un million, ils représentent 20 % de l'emploi non qualifié en 2007 contre 37 % en 1982. On compte également 900 000 caissiers ou vendeurs non qualifiés, 800 000 agents de service, 600 000 ouvriers non qualifiés de type artisanal et 400 000 serveurs et employés non quali-

fiés de la restauration et du tourisme.

L'emploi non qualifié se féminise depuis 25 ans : 62 % des employés et des ouvriers non qualifiés sont des femmes en 2007, contre 53 % en 1982. Mais c'est l'évolution de la structure de l'emploi non qualifié par profession qui explique cette féminisation. À structure de professions inchangée, le taux de féminisation de l'emploi non qualifié aurait même diminué (graphique). En effet, dans la plupart des professions non qualifiées, la part des femmes a reculé. C'est à la fois le cas des professions auparavant exclusivement féminines (le taux de féminisation des employés à domicile est passé de 99 % en 1982 à 94 % en 2007) et de celles au contraire très masculines (le taux de féminisation des ouvriers non qualifiés passant de 39 % à 32 %).

Entre 1982 et 2007, la part des contrats courts dans l'emploi non qualifié progresse dans la quasi-totalité des professions. Cette progression est plus vive que pour l'ensemble des salariés, et concerne tout autant les ouvriers non qualifiés (de 8 % à 33 %) que les employés non qualifiés (de 4 % à 18 %).

## Évolution de la part des femmes parmi les employés et ouvriers non qualifiés



Lecture : les taux « à structure par profession inchangée » sont obtenus en appliquant à la répartition de l'emploi non qualifié de 1982 par groupe de professions la part des femmes observée chaque année. Les groupes de professions sont constitués des codes à deux chiffres de la nomenclature PCS (CS : 52, 53, 54, 55, 56, 67, 68, 69). L'évolution ainsi mesurée permet de déterminer l'impact de la féminisation, indépendamment de l'évolution par profession de l'emploi non qualifié. Le changement de méthodologie de l'enquête Emploi en 2003, ainsi que la modification de la classification des professions (PCS), induit une rupture de série en 2003.

Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## Un autre emploi, pour gagner plus

14 % des employés et des ouvriers non qualifiés souhaiteraient avoir un autre emploi (en plus ou en remplacement de leur emploi actuel), soit deux fois plus que les autres salariés. Mais à type de contrat et temps de travail comparables, la proportion d'employés et d'ouvriers non qualifiés souhaitant avoir un autre emploi est équivalente à celle des autres salariés. Cette proportion est ainsi très élevée chez les salariés en sous-emploi.

Parmi les salariés souhaitant avoir un autre emploi, la raison principale est d'abord financière pour les employés et ouvriers non qualifiés : 33 % d'entre eux souhaitent un autre emploi pour augmenter leurs revenus. Chez les autres catégories socioprofessionnelles, le désir d'exercer un emploi plus intéressant arrive en tête des motivations des salariés voulant changer d'emploi (28 %).

### Définitions

Pour les ouvriers, la distinction sur le niveau de qualification existe dans la nomenclature des professions et des catégories sociales (PCS). Les **ouvriers non qualifiés** regroupent donc ici les ouvriers non qualifiés de type industriel (67), les ouvriers non qualifiés de type artisanal (68) et les ouvriers agricoles (69).

Pour les **employés non qualifiés**, on reprend ici la nomenclature proposée en 2002 par Olivier Chardon. Il s'agit ainsi : des agents de service (525a, 525b, 525c, 525d), des agents de surveillance et de sécurité (533c, 534a), des standardistes, opérateurs de saisie (541d, 542b), caissiers ou vendeurs non qualifiés (551a, 552a, 553a, 554a, 554h, 554j, 555a), serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme (561a, 561d, 561e, 561f), assistants maternels (563a), aides à domicile, aides ménagères (563b), employés de maison et personnels de ménage (563c), concierges et gardiens d'immeubles (564a), employés des services divers (564a). Cette nomenclature a été établie de la façon suivante : les professions exercées

en grande proportion par des employés possédant un diplôme de la même spécialité que leur profession sont considérées comme des professions qualifiées, et les autres comme des professions non qualifiées. D'autres définitions ont été utilisées pour définir la catégorie des employés non qualifiés, en se basant plutôt sur des critères de conditions de travail et de salaire.

Le terme « non qualifié » ne signifie en aucun cas que le salarié en question ne dispose d'aucun diplôme ni d'aucune compétence pour exercer son emploi. Les employés et les ouvriers non qualifiés sont d'ailleurs de plus en plus rarement sans diplôme. En 2007, près des trois quarts d'entre eux ont au moins un diplôme (contre 55 % en 1982) et 21 % ont au moins le baccalauréat (contre 2 %).

Comme pour les autres catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, etc.), pour calculer un taux de chômage, on utilise la catégorie socioprofessionnelle du dernier emploi occupé.

Sont considérés comme **contrats courts** (ou « formes particulières d'emploi ») les contrats à durée déterminée, les contrats aidés, les stages, l'intérim et l'apprentissage.

Le **sous-emploi** concerne l'ensemble des personnes actives ayant un emploi au sens du Bureau international du travail (BIT), et qui remplissent l'une des conditions suivantes : elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et recherchent un emploi et/ou sont disponibles pour travailler plus d'heures ; elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, de ralentissement des affaires, de réduction saisonnière d'activité ou de mauvais temps.

Le **revenu salarial** correspond au salaire net perçu de l'année, porté sur la déclaration fiscale en 2006, dont on déduit la contribution sociale généralisée (CSG) non déductible et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). L'étude porte sur le revenu salarial des salariés en emploi au 4<sup>e</sup> trimestre 2006. Une partie de ce revenu salarial peut donc se rapporter à un emploi salarié différent de celui sur lequel les caractéristiques d'emploi sont observées au 4<sup>e</sup> trimestre 2006 (changement d'emploi au cours de l'année par exemple). Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage (revenu salarial de

l'ensemble des salariés, autres revenus d'activité, prestations, minima sociaux, revenus du patrimoine, net des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Un individu (ou un ménage) est considéré comme **pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est ici défini à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

### Sources

L'**enquête Emploi** est la seule source permettant de mesurer la situation sur le marché du travail selon les définitions préconisées par le BIT. Depuis 2003, elle est réalisée en continu sur toutes les semaines de l'année en France métropolitaine.

L'**enquête Revenus fiscaux et sociaux** est effectuée chaque année. Elle s'appuie sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif de 36 000 ménages issus de l'enquête Emploi de l'Insee. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

### Bibliographie

Lapinte A., Vanovermeir S., « Du revenu salarial au niveau de vie », Les revenus et le patrimoine des ménages, *Insee Références*, édition 2009.

Estrade M.-A., « Une prospective socio-économique du travail et de l'emploi peu qualifié », L'emploi, nouveaux enjeux, *Insee Références*, édition 2008.

Amossé T., Chardon O., « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et Statistique* n° 393-394, Insee, 2006.  
Chardon O., « La qualification des employés », *Document de travail* n° F0202, Insee, 2002.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

## BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1  
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2009

Abonnement annuel :  74 € (France)  92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Philippe Cotis  
Rédacteur en chef :  
Gilles Rotman  
Rédacteurs :  
L. Bellin, A.-C. Morin,  
C. Perrel, C. Pfister  
Maquette : Brigitte Rols  
Code Sage IP091250  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2009



**INSEE**  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES